Code de vie à l'école

L'École internationale du Village s'est donnée le mandat de prioriser certaines valeurs qu'elle considère très importantes tels que le respect, l'entraide et l'implication. Ces valeurs invitent les élèves, le personnel de l'école, les parents et les membres de la communauté à vivre ensemble et à apprendre dans un milieu sain et sécuritaire.

Afin de valoriser l'adoption de comportements positifs, diverses interventions et activités sont mises en place telles que le modelage des comportements attendus, les privilèges et récompenses, les mots d'encouragement, les messages à l'intercom, la participation à des activités spéciales, etc. Des ateliers d'habiletés sociales sont également offerts pour répondre aux besoins des élèves tant au niveau de la gestion des conflits que de la gestion des émotions.

Advenant des comportements qui enfreignent le code de vie, des interventions et des conséquences logiques sont également appliquées selon la gravité de la situation. Il peut s'agir d'avertissement à l'oral et à l'écrit, d'une perte de privilège, d'une confiscation, d'une réflexion, d'un retrait et dans certains cas, d'une suspension interne ou externe.

J'adopte des paroles et des gestes respectueux en tout temps.

Je m'adresse à tout membre du personnel scolaire en le vouvoyant et en utilisant les titres de civilité «Monsieur» ou «Madame».

- développer des relations harmonieuses;
- régler les conflits à l'aide de la communication non-violente (CNV);
  - observation
  - sentiment
  - besoin
  - demande
- créer un climat agréable et sécuritaire;
- faire preuve de politesse et de civisme.

Je circule calmement à l'intérieur de l'école.

- assurer la sécurité;
- maintenir un climat propice aux apprentissages des autres élèves;
- me calmer pour être prêt à mon apprentissage;
- favoriser le travail de tous en adoptant un niveau de voix approprié.

Je prends soin du matériel et je garde l'environnement propre.

- utiliser un matériel en bon état;
- conserver le matériel réutilisable sur plusieurs années;
- développer mon sentiment d'appartenance (être fier de mon école);
- protéger notre environnement intérieur et extérieur.

J'apporte seulement des objets nécessaires à mon apprentissage.

- être disponible aux apprentissages;
- favoriser la concentration;
- réduire les conflits;
- éviter la perte ou le vol d'objets;
- assurer la sécurité.

L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels appartenant aux élèves est interdite dans les locaux de l'École internationale du Village où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par:

- les modalités d'interventions pédagogiques prises par l'enseignant;
- l'état de santé d'un élève;
- les besoins particuliersd'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.